

OFII
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

Le préfet, directeur général

**Décision n° 2011-132 du 5 juillet 2011 portant délégation de signature
pour l'Office français de l'immigration et de l'intégration**

NOR : IOCT1119429S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 5222-2, L. 5223-1 à L. 5223-6 et L. 8253-1 et L. 8253-6 ;

Vu le décret n° 2009-331 du 25 mars 2009 substituant la dénomination « Office français de l'immigration et de l'intégration » à la dénomination « Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations » ;

Vu le décret du 4 septembre 2006 (JO du 5 septembre 2006) portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ;

Vu la décision n° 2010-359 du 20 décembre 2010 relative à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la décision n° 2008-40 du 21 février 2008 relative à la délégation de signature de Mme Yolande MULLER, directrice générale adjointe,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Yolande MULLER, directrice générale adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général en son absence et en l'absence du secrétaire général, pour la période du 1^{er} au 15 août 2011, tous les actes, décisions et correspondances relevant d'un caractère d'urgence.

Article 2

La directrice générale adjointe et l'agente comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait le 5 juillet 2011.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
J. GODFROID